

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 21 août 2026, a édicté un règlement temporaire en matière de circulation concernant des travaux de manutention à la hauteur de l'immeuble n°13, route de Diekirch à Walferdange, du 22 au 24 septembre 2026;

Considérant que pour cette raison il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Vu les articles 5 et 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tels qu'ils ont été modifiés et complétés dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;

Considérant qu'il s'agit de mesures dont l'effet n'excède pas les 72 heures :

Arrête:

Article 1^{er} : Les dispositions suivantes sont inscrites provisoirement au règlement de la circulation :

Chapitre II : dispositions particulières

du mardi 22 septembre 2026, 07h00 au jeudi 24 septembre 2026, 17h00 -selon besoin-

route de Diekirch

Article Libellé

4/2/1 Stationnement interdit du côté impair, le long de l'immeuble 13
-excepté véhicules en relation avec les travaux-

A A B R O G E R

route de Diekirch

Article Libellé

4/7/1 Stationnement avec disque, du côté impair, le long de l'immeuble 13
max 30 min., jours ouvrables
du lundi à vendredi, 12.00 à
19.00 h, . livraisons jours
ouvrables lundi à vendredi,
07.00 à 12.00 h.

Article 2 : Le présent règlement devient obligatoire et sort ses effets dès le début du chantier et pendant la durée de celui-ci.

Article 3 : Conformément à l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 et à l'article 82 de la loi du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite, le présent arrêté est publié et transmis en copie au ministre des Affaires Intérieures.

Walferdange, le 21 août 2026

Pour le secrétaire empêché,
Le secrétaire remplaçant,

Mirnes Sinanovic

Le Bourgmestre,

François Sauber

